

## ADDENDUM 1

### COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (résultant de la ScC-SC6)

#### PLANS D'ACTION POUR LES OISEAUX

UNEP/CMS/COP14/Doc.28.5.1

#### RECOMMANDATIONS POUR LA COP14

Recommandé pour adoption.

#### COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Page 10, préambule du projet de Résolution : le Conseil scientifique a recommandé d'envisager un paragraphe supplémentaire dans le préambule, libellé comme suit :

« *Notant* que lors de la troisième Réunion des signataires du Mémoire d'entente sur les oiseaux de proie migrateurs, l'Aigle des steppes a été identifié comme une espèce hautement prioritaire pour l'élaboration d'un plan d'action par espèce internationale, conformément à la "Lettre de proposition sur la nécessité de créer un plan d'action mondial pour l'Aigle des steppes" envoyée au MdE Rapaces par la deuxième Conférence internationale scientifique et pratique "Aigles du Paléarctique : étude et conservation" en septembre 2018, qui a appelé la CMS à faire progresser l'action pour la conservation de l'Aigle des steppes. »

- Page 11 : le Conseil scientifique a recommandé d'envisager un nouveau projet de décision, sous le projet de Décision 14.AA, libellé comme suit :

***Décision adressée aux Parties et aux non-Parties, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux autres parties prenantes concernées***

« Les États de l'aire de répartition de l'Aigle des steppes (*Aquila nipalensis*), Parties et non-Parties, ainsi que les organisations et les parties prenantes concernées, sont encouragés à faire des progrès rapides dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action par espèce, en particulier dans le cadre de l'Initiative de la voie de migration d'Asie centrale au titre de la Résolution [###], y compris une enquête plus approfondie sur l'état de l'espèce, ainsi qu'à faire rapport sur les progrès accomplis et à présenter des options pour une action future au titre de la CMS pour adoption à la COP15, le cas échéant. »